Publié sur le site internet de la Ville le 01/12/23

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

ID: 044-214400350-20231127-DL_2023_11_01-DE



Nombre de conseillers en exercice : 33

Votants : Abstentions :

Pour : Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
ThérèseTRESPEUCH
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Jean-Pierre GUYONNAUD

Laurent GODET, Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

Était absente :

Denis BRIANT

Myriam BASOSILA MBEWA

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Laurent GODET à Laurent BREZAC, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle CORNO

Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

ID: 044-214400350-20231127-DL_2023_11_01-DE

INSTALLATION DE MADAME THERESE TRESPEUCH EN QUALITÉ DE CONSEILLERE MUNICIPALE DL_2023_11_01

Monsieur le Maire expose :

Par un courrier en date du 18 novembre 2023, Madame Linda DION a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, j'ai sollicité Madame Thérèse TRESPEUCH, première candidate non élue de la liste «La Chapelle ensemble » pour qu'elle occupe le poste de conseillère municipale devenu vacant. Cette dernière m'a fait connaître son accord et je lui souhaite la bienvenue dans notre assemblée.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

CHRISTIAN GUILLEMINEAU

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL